

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2006**

Le VINGT MARS de l'an DEUX MILLE SIX, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de GOYRANS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Charles VALLEE, Maire.

Etaient présents : MM. FRIN - GALANTER –GLATIGNY- LACROIX- PLUMENSI –SCHAAK  
Mme BERTRAND

Absents : M. SAUVAGE  
M. FANTUZZO procuration donnée à M. GLATIGNY (non utilisée)  
M. GALLO  
M. ROBERT procuration donnée à M. GLATIGNY  
Mme BUREAU  
Mme BARKE procuration donnée à M. FRIN  
Mme ZIADI

Secrétaire de séance : M. FRIN

Date de convocation : 15 Mars 2006

Le compte rendu du 13 Mars 2006 ne soulève aucune remarque particulière.

**Ordre du Jour**

Trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour : ils concernent l'achat de matériel informatique, l'adhésion par la commune à la compétence « agent technique » du SICCA et la présentation d'un projet de massif devant la mairie.

**Vote des subventions des subventions pour les associations.**

M. le Maire et M. GALANTER exposent au Conseil les différentes demandes.

<i>Nom de l'association</i>	<i>Demandé</i>	<i>Accordé</i>	<i>Vote</i>
ACCA	-	250 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
Association sportive du collège de Pins Justaret	-	200 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
APE	-	400 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
APEMICA	100€	100 €	<b>Dotation exceptionnelle adopté à l'unanimité</b>
Cotorico	500 €	500 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
Pétanque	250 €	250 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
Secours populaire	-	150 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
Resto du Coeur	-	150 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>
T.G.V.	600 €	600 €	<b>Adopté à l'unanimité</b>

**Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église**

Cette indemnité traditionnelle vient aider le curé dans son action autour de l'église.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, pour l'année 2005, l'indemnité de gardiennage de l'église et du cimetière suivante : 228,32 €

**Vote pour à l'unanimité**

**Vote du Budget Primitif**

M. GALANTER présente le budget de la commune.

*La section investissement :*

Elle s'élève à 295 593,36 €.

Les principales dépenses en investissement concernent l'aménagement du chemin des Crêtes entre l'école maternelle et le chemin de Rozane (trottoir, prolongement de l'éclairage public et enfouissement de lignes), la réhabilitation de nombreux chemins communaux (chemin de Falgarde, d'Aureville, de Badel, de Clermont le Fort,

des Régautiers et de la Carrerrasse), l'étude de l'aménagement du préau de l'école primaire ou la construction d'un columbarium. Des dossiers de subventions sont prévus pour chacune de ces opérations.

**Vote pour à la majorité des membres  
(M. GALANTER ne prend pas part au vote)**

*La section fonctionnement :*

Elle s'élève à 461 098.99 €

Les dépenses de fonctionnement sont très proches de celles votées l'année dernière. Seuls quelques postes comme celui des énergies sont en légère augmentation.

Pour pouvoir subvenir aux besoins de la partie investissement, un emprunt de 125 000 € devrait être nécessaire (pour mémoire, un emprunt de 30 000 € initialement prévu en 2005 n'a pas été réalisé l'année dernière) ainsi qu'une hausse subséquente des impôts. Ainsi, il est proposé de voter les taux d'imposition 2006 avec une augmentation de 4.62% pour la Taxe d'habitation et le Foncier, à savoir :

Taxe d'habitation :	10,50 %
Foncier bâti :	8,97 %
Foncier Non bâti :	85,81 %

Malgré cette hausse, Goyrans resterait à des niveaux inférieurs aux moyennes départementales et nationales en la matière.

**Vote pour à l'unanimité**

**Présentation du site Internet**

Le site Internet, présenté par M. GALANTER et SCHAAK, a été réalisé en collaboration avec les services de la mairie. Il est encore en phase de test et il devrait être disponible en ligne prochainement.

**Acquisition de matériel informatique**

L'acquisition de nouveaux matériels informatiques est nécessaire à la mairie et à l'école. Des devis ont été élaborés et un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

**Vote pour à l'unanimité**

**Adhésion à la compétence « agent technique » du SICCA**

Le SICCA propose de mettre à la disposition des communes son agent technique. Ce dernier possédant des compétences complémentaires à celles des agents communaux actuellement en poste, sa présence permettrait de mener à bien des travaux jusqu'alors effectués par des entreprises ou des artisans.

Il est proposé au Conseil de statuer sur l'emploi régulier pendant 4 heures par semaine de cet agent.

**Vote pour à l'unanimité**

**Création d'un massif devant la mairie**

Il est proposé de créer un massif fleuri devant la mairie. Après présentation, le projet soulève l'adhésion du Conseil.

Le Maire lève la séance à 19H30

Fait à GOYRANS, le 20 Mars 2006

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire de séance

M. FRIN

Les Conseillers Municipaux